

Date : Le 2 février 2007

Numéro de la demande : 6-Q-514425-101-SI

Numéro de référence : Q07-02529-8

Endroit : Québec

Personnes visées

Cessionnaire : 9091-4631 QUÉBEC INC.
Les Entreprises C.R. 2000
143, avenue Bernatchez
Vanier
(Québec)
G1M 2A2

Cédant(e) : DISTRIBUTION MICHEL ALAIN INC.
273, rue Chabot
Vanier
(Québec)
G1M 1L1

Description de la demande :

TRANSFERT D'UNE INSCRIPTION AU REGISTRE DU CAMIONNAGE EN VRAC

Numéro d'inscription au Registre : 7-Q-514200

Numéro de région d'exploitation : 03

Nombre de camion(s) inscrit(s) au service de courtage : 1

CONSIDÉRANT la *Loi sur les transports* et les règlements qui en découlent notamment le *Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac* et le *Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec*.

VU que les personnes visées ont satisfait aux conditions prescrites par la loi et les règlements.

POUR CES RAISONS, la Commission :

ACCUEILLE la demande.

TRANSFÈRE en faveur de **9091-4631 QUÉBEC INC.**, l'inscription au Registre du camionnage en vrac décrite ci-haut sous le nouveau numéro d'inscription **6-Q-514425**.

AVISE le cessionnaire que, pour maintenir son inscription au registre, il devra s'abonner dans les trente (30) jours de la présente décision au service de courtage d'un titulaire de permis de courtage dans la zone ou, le cas échéant, dans le territoire prévu par règlement où il a son principal établissement et fournir à la Commission copie de son contrat d'abonnement. À défaut, son inscription pourra être radiée.

Hélène Rossignol
Personne désignée